

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 85

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 28

À la première phrase de l'alinéa 19, substituer au mot :

« définie »,

le mot :

« limitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.